

http://www.dissident-media.org/stop_nogent

Lettre d'information n•118

Juin 2009

Comment le 2ème EPR français a été décidé...

Beaucoup d'écolos ont été étonnés par la décision, sans discussion, de réaliser un deuxième EPR en France, décision prise par le président de la République française Nicolas Sarko... Le romancier H. G. Wells dans un texte peu connu et très peu référencé, mentionnait dans une revue scientifique du début du 20ème siècle qu'il ne fallait pas parler au présent sans parler du futur [1]. C'est bien sûr valable pour la décision de notre Sarko. Mais il me paraît aussi important, pour comprendre ce qui est dit aujourd'hui, de se référer au passé, de placer ce qui se décide actuellement dans la succession des événements du passé.

Qu'en est-il du pouvoir de décision concernant le nucléaire? Le décret n°76-8445 du 1er septembre 1976 instituait « un conseil de politique nucléaire extérieure (...) » [souligné par moi]. Par ce décret « Le Président de la République décrète » : Art 1er : « Il est institué un conseil de politique nucléaire extérieure présidé par le Président de la République ». Il est précisé (Art.3) « Le conseil définit les différents aspects de la politique nucléaire extérieure » [souligné par moi].

Après **1981** et la victoire de la gauche « on a gagné, on a gagné », le décret n°81-822 du 4 septembre 1981 « modifiant le décret du 1er septembre 1976 » ne change pas grand chose à la législation mais confirme que ce conseil ne concerne que la politique extérieure.

En 2008 est pris un décret abrogeant celui de 1976 modifié en 1981. Il introduit un changement considérable concernant la politique nucléaire. Le décret n°2008-378 du 21 avril 2008 institue un conseil de politique nucléaire. Le mot « extérieure » a disparu de la politique nucléaire du conseil. L'article 1er de ce décret précise : « Il est institué un conseil de politique nucléaire présidé par le président de la République. Le conseil définit les grandes orientations de la politique nucléaire et veille à leur mise en oeuvre, notamment en matière d'exportation et de coopération internationale, de politique industrielle, de politique énergétique, de recherche, de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement ». Ainsi ce décret concerne toute la politique nucléaire française tant internationale que nationale et c'est Sarko qui s'occupe de tout, y compris de la recherche, de la sûreté, de la radioprotection et de l'environnement.

Ce décret n'a soulevé aucune protestation des opposants à Sarko, Verts, socialos et autres, il est passé inaperçu. Le Rézo préfère publier des photos de culs devant le Mont Saint-Michel avec le mot d'ordre « EPR mon cul » plutôt que de lire le J.O.

Finalement la décision de Sarko de lancer un deuxième EPR n'a rien d'illégal! Bien sûr Verts, écolos, les antinucléaires, les députés socialistes, auraient pu réagir et protester contre ce décret assez ahurissant où il est précisé que « le secrétaire de la présidence de la République assure le secrétariat du conseil » [Art.6]. Pas moins ahurissante est la composition des membres du conseil [art.2] qui comprend le Premier ministre, les ministres chargés de l'énergie, des affaires étrangères, de l'économie, de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche, du budget, le chef d'état major des armées, le secrétaire général de la défense nationale et l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Les ministres de la santé et de l'écologie n'y sont pas. Le responsable de l'Autorité de sûreté nucléaire ne fait pas partie du conseil.

Bien sûr l'article 3 prévoit que « (...) le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et le haut-commissaire à l'énergie atomique peuvent être invités à participer au conseil pour les questions relevant de leurs attributions » questions, qui, d'après l'art.1er sont du domaine du président de la République. Que font les députés ? Que font les écolos ? Que font les antinucléaires qui alimentent la société du spectacle ? Que font les journalistes ? Que font les scientifiques et le corps médical ? Curieusement on s'inquiète de ce que les enfants ont beaucoup de mal à passer quelque temps à lire, accaparés qu'ils sont par la télé et les jeux sur ordinateur alors que les adultes ignorent totalement la lecture!

Roger Belbéoch, mars 2009.

[1] H. G. Wells, « The discovery of future » *Nature*, n°1684, vol.65, February 1902, 326-331 (Conférence délivrée au Royal Institute, vendredi 24 janvier 1902).

Sarko, l'expert héritier de Mitterrand

Sarko, dans un décret du 21 avril 2008 (n°2008-371) se proclame de fait l'expert tous terrains de l'énergie nucléaire, que ce soit la santé, l'environnement, la sûreté, la prolifération qui rapporte de l'argent etc. Mais il ne fait que parfaire ce que le Mitterrand socialiste de « on a gagné! » avait initié en confirmant son rôle dominant concernant la politique nucléaire extérieure par décret n°81-822 du 4 septembre 1981. En 1990 Mitterrand est à Dacca au Bengladesh après une visite au Pakistan pour essayer de vendre quelques réacteurs nucléaires. Selon *Le Monde*:

« M. Mitterrand a convié jeudi les journalistes qui l'accompagnent pour une conversation à bâtons rompus. Pas de révélations, mais des précisions et quelques bons mots. Comme on lui faisait remarquer que certains experts français continuent à avoir des doutes sur la livraison de réacteurs nucléaires au Pakistan, il rétorque : " S'ils ont des doutes, pourquoi sont-ils là ? L'expert c'est moi ". [souligné par R. B.]. Et à propos des protestations américaines contre ce projet d'accord : "S'ils ont envie de protester, qu'ils protestent" ».

C'est de cette façon que le journaliste a rapporté la visite de cet expert nucléaire au Pakistan dans *Le Monde* du 24 février 1990. La pression américaine fut assez forte sur le Pakistan pour faire capoter le projet de notre « expert » national. Pour compléter la figure symbolique de notre « on a gagné », il est intéressant de relire un texte de François Mitterrand du 25 juin 1966 lors d'un meeting à la salle de la Mutualité à Paris organisé par le MCAA (Mouvement contre l'armement atomique) :

« (...) Tous les arguments que l'on peut opposer sur le plan philosophique, sur le plan budgétaire ou sur le plan de l'efficacité ne valent rien auprès de cet argument essentiel qui consiste à affirmer que le premier devoir d'un État est de lutter avant toute chose contre la prolifération d'armes nucléaires. Mais il n'y a pas de problème politique plus important que celui-là ; il n'y a pas de problème sur lequel j'ai plus insisté en toutes circonstances depuis 6 mois, 150 ou 200 fois dans les villes de province. On ne peut recon-

naître un programme politique, ou un programme d'action, qui ne comporte en clause préalable, jugée nécessaire par tous ceux qui veulent se battre pour la paix, de l'anéantissement de la force de frappe et j'ai toujours cru et j'ai toujours rejeté et j'ai toujours recherché que la clause n°1 de tout programme de gouvernement, lorsque l'on se situe à gauche, c'est à dire du côté du progrès et de la justice, consiste dans une reconversion catégorique de la force de frappe (...) ».

Bien sûr c'était en 1966. Après la victoire de la gauche en 1981 il a poursuivi les essais nucléaires « nécessaires pour que la France reste crédible » (déclaration de son ministre de la défense Charles Hernu, à l'Assemblée nationale le 30 septembre 1982 pour présenter le budget militaire de1983, publié dans Le Monde du vendredi 1er octobre 1982).

Une dernière remarque. Pendant plusieurs années l'association « SOS Tahiti » a organisé à Paris une manifestation contre les essais nucléaires à Moruroa. La dernière, sous Mitterrand, a mobilisé 20 personnes. Nous avons défilé avec nos pancartes Bd Saint-Michel, bien écartés les uns derrière les autres pour faire plus long et ce fut la dernière manif. Quand Chirac fut élu président il déclara aussi sec qu'il reprendrait les essais nucléaires que Mitterrand avait fini par abandonner après juillet 1991, non pour respecter ses déclarations de 1966 mais parce qu'ils étaient devenus inutiles pour tester la fiabilité de notre armement nucléaire. les Américains et les Russes avaient montré depuis plusieurs années qu'ils n'avaient plus besoin de ce genre d'essais. Il y a eu alors une manifestation à Paris avec plusieurs milliers de personnes (ce qui signifie plus de 2 milliers) pour protester contre ce retour des essais français. En y participant je pensais à nos 20 manifestants anti-essais-Mitterrand et j'en ai conclu que cette grande manifestation n'avait rien à voir avec les armes nucléaires mais n'était qu'une manifestation politique contre la droite de Chirac.

R. B., mars 2009.

Rappel: 23 ans après Tchernobyl, la catastrophe continue, le bilan s'alourdit tous les jours!

Pour les liquidateurs c'est déjà de 25 000 à 100 000 morts et plus de 200 000 invalides. Dans la population du Belarus on observe une augmentation de l'incidence des cancers (côlon, vessie, reins, thyroïde), spectaculaire chez les femmes pour la thyroïde. Celle du sein est significative depuis 1997 dans les zones les plus contaminées du Belarus et d'Ukraine, plus élevée chez les femmes les plus jeunes au moment de l'accident. Toute la génération des enfants et adolescents qui a subi le choc des iodes en 1986 est (et sera) affectée par les pathologies thyroïdiennes y compris cancéreuses. L'irradiation a aggravé la morbidité: la santé de près de 80% des enfants des zones contaminées du Belarus est mauvaise (cataractes, dysfonctionnements endocriniens, anomalies cardiologiques,

allergies etc.). Au colloque de Bruxelles (2006) : la fréquence des malformations congénitales est liée à la contamination, maximale dans les zones les plus contaminées (Lazjuk. Il a montré aussi l'existence d'un pic de trisomie 21 chez les enfants nés en janvier 1987, impliquant leur exposition in utero durant les jours ayant suivi l'explosion du réacteur de Tchernobyl). Mutations minisatellites chez les enfants de parents de zones contaminées au Belarus et en Ukraine (Dubrova). Accumulation transgénérationnelle des dommages génétiques montrée dans les modèles animaux sur 22 générations de campagnols roussâtres (Goncharova). Il est scandaleux que la CIPR ait diminué en 2007 le facteur de risque génétique lié aux radiations ionisantes...

Greenpeace, l'opération spectaculaire contre l'EPR et l'antinucléaire.

Et les autres réacteurs, ne sont-ils pas dangereux ?

L'article du Monde daté du 2 mars 2009 «EDF soupçonné d'avoir espionné Greenpeace» comporte une photo montrant des militants de Greenpeace escaladant une tour de refroidissement de la centrale de Belleville-sur-Loire (Cher) sur laquelle ils ont tagué en gros EPR=DANGER. La photo a été prise en mars 2007 et il est indiqué que des militants de Greenpeace ont régulièrement investi des sites EDF pour des opérations spectaculaires.

Quelques réflexions à ce sujet.

EPR = DANGER.

Avec cette fuite en avant d'un réacteur troisième génération d'une puissance inégalée de 1600 MW, cela me paraît une évidence à faire partager au plus grand nombre.

Mais la centrale de Belleville-sur-Loire n'est-elle pas, elle aussi, un danger ? Manifester sur le site n'est-ce pas laisser croire aux habitants qu'il ne peut rien se passer puisque des militants s'y rendent de leur plein gré ?

On ne répétera jamais assez 1) que les centrales nucléaires en fonctionnement normal ont des autorisations annuelles de rejets d'effluents tant liquides que gazeux, que c'est EDF qui déclare les volumes et activités des radionucléides rejetés, que les demandes d'augmentation de rejets, comme celles récentes en tritium, ont jusqu'à présent toujours été accordées par l'autorité de sûreté nucléaire 2) que les faibles doses de rayonnement ne sont pas inoffensive 3) qu'un accident majeur est possible sur n'importe laquelle de nos installations, que les autorités le reconnaissent et s'y préparent comme le montre la mise en œuvre du programme CODIRPA où est envisagée l'évacuation de territoires contaminés par l'accident, y compris de longue durée [1].

La centrale de Belleville a connu de multiples incidents qui ont affecté aussi d'autres centrales 1300 MW (blocage des grappes de commande par exemple) mais parmi tous ces incidents «significatifs» il me paraît important d'insister sur un problème grave commun à plusieurs réacteurs concernant l'enceinte de confinement et qui ne semble pas avoir inquiété Greenpeace.

A- L'étanchéité de l'enceinte de confinement des réacteurs 1300 et 1450 MWe.

Rappelons que l'enceinte de confinement du bâtiment réacteur qui contient la cuve et l'ensemble du circuit primaire est la dernière barrière de la «défense en profondeur», celle qui, par son étanchéité, doit permettre de limiter les conséquences radiologiques en cas d'accident en assurant le confinement des substances radioactives libérées.

Pour les 1300 MW et 1450 MW de conception française c'est une double enceinte constituée de deux enveloppes concentriques en béton avec un radier commun. La paroi de la première enveloppe, l'enceinte interne, est en béton précontraint de 1,2 m d'épaisseur, conçue pour résister, sans perte d'intégrité, à une montée de pression et de température qui résulterait d'un accident avec rupture complète et soudaine d'une grosse tuyauterie entraînant la perte du réfrigérant primaire (APRP). La paroi de la 2ème enveloppe, l'enceinte externe, est en béton armé de 0,55 m d'épaisseur, conçue pour résister aux agressions externes (chute d'avion, explosion) mais elle ne résisterait pas à une agression terroriste par avion gros porteur. Les deux enceintes sont distantes de 2 m, ce qui délimite un espace maintenu d'une façon permanente en dépression par rapport à l'atmosphère extérieure (y compris en conditions accidentelles) par un système de ventilation permettant de collecter les fuites de produits gazeux issus de l'enceinte interne et de les canaliser vers un dispositif de filtration avec pièges à iode avant d'être rejetés par la cheminée.

L'enceinte de confinement de certains réacteurs 1300 MW a nécessité des réparations après quelques années de fonctionnement seulement et à Belleville c'est pire car il a fallu la «rafistoler» <u>avant</u> le démarrage. Le critère requis pour l'étanchéité de l'enceinte de confinement n'a pas été respecté montrant que l'exigence de qualité à la construction n'a pas été respectée.

[Dans les calculs de cet APRP il est supposé que les circuits de sauvegarde d'aspersion et d'injection de sécurité sont opérationnels avec bonne recirculation de l'eau par les puisards assurant le refroidissement du coeur, évitant ainsi sa fusion (pas de colmatage des puisards...).]

Résumons succinctement : en vieillissant la qualité du béton précontraint se dégrade. Au cours du temps il subit un retrait par séchage, il perd ses qualités de précontrainte et se déforme lentement par fluage, les défauts sont plus nombreux (porosité, fissures). En cas d'accident par perte du réfrigérant primaire APRP un mélange d'air et de vapeur emplirait l'enceinte interne avec élévation de la température et de la pression dans l'enceinte, pression qui exercerait une traction sur le béton (l'enceinte interne doit être dimensionnée pour y résister). Des fissures préexistantes peuvent se développer, des fissures nouvelles peuvent apparaître

et donc le taux de fuite augmente.

B- Les fuites de l'enceinte de confinement. Les critères de bon fonctionnement.

1) Le décret d'autorisation de création impose que dans les conditions d'un accident par perte de réfrigérant primaire par rupture complète d'une tuyauterie primaire le taux de fuite par jour de la paroi interne soit inférieur à 1,5 % de la masse du volume de gaz de l'enceinte interne [2]. Le respect de cette valeur doit permettre de vérifier le caractère acceptable des conséquences radiologiques de l'accident de référence APRP [3]. Or en conditions accidentelles APRP le gaz serait un mélange air+vapeur sous pression avec la paroi de béton qui s'échauffe: il est impossible de vérifier ce critère 1,5%/jour dans les conditions normales de fonctionnement.

2) les épreuves sous pression : le taux de fuites global.

Pour s'approcher des conditions réelles une épreuve d'étanchéité consiste à injecter dans l'enceinte interne de l'air à température ambiante sous une pression voisine du maximum de pression des conditions accidentelles [4] et à mesurer le taux de fuite global par diminution de la pression en fonction du temps.

En pratique un critère de bon fonctionnement de l'enceinte a été défini en imposant un taux de fuite inférieur à 1% par jour. Une vérification de ce critère 1% est effectuée à la construction, puis 18 mois après le démarrage et ensuite tous les 10 ans.

Le taux de fuite global qui ne doit pas dépasser 1% par jour correspond à environ 160 Nm³/h (N indique Normalisé à pression atmosphérique et 20°C) [5]. Ce taux de fuite global mesuré dans les épreuves résulte de deux sortes de fuites : les fuites filtrées, collectées par le système de filtration dans l'espace interenceintes en dépression, et les fuites non collectées appelées aussi «fuites directes». C'est par différence entre le taux de fuite global et le taux de fuite collectée mesurés qu'on obtient le taux de fuites directes.

Il est considéré que le critère 1% par jour de fuites globales est plus pénalisant que le 1,5% sous air+vapeur, qu'on pourrait même monter jusqu'à 5% en air+vapeur. Les taux de fuite air+vapeur sont recalculés en appliquant des facteurs correctifs aux taux de fuite d'air mesurés [6]. Cependant les multiples paramètres caractérisant un béton sont complexes, chaque béton a ses caractéristiques physico-chimiques (sa «formulation»). Il y a bien sûr des études sur maquettes comme à Civaux, des tas d'études sur le comportement très mal connu du béton sous pression d'un mélange air+vapeur [7]. Mais comme pour tout incident ou accident la vérification des hypothèses et calculs ne pourrait être faite qu'après la survenue de l'événement.

Chaque enceinte de réacteur est suivie par des dispositifs d'auscultation afin d'évaluer les déformations du béton. Il n'avait pas été prévu par les experts que le vieillissement du béton précontraint serait aussi rapide.

3) Le taux de fuites directes.

Ces fuites proviennent des défauts d'étanchéité dus aux traversées des enceintes malgré les dispositifs d'isolement mis en place (il y a plus de 200 traversées de l'enceinte interne pour les tuyauteries, les câbles, la

ventilation, la traversée pour l'accès des matériels, le sas du personnel) il y a aussi des fuites dues au radier. Ces fuites directes, indépendantes de la qualité du béton, ne sont pas collectées dans l'espace interenceintes et ne passent donc pas par les filtres.

Un critère supplémentaire a été introduit : le taux de fuites directes doit être inférieur à 10% du taux de fuite global, soit 16 Nm³/h [5].

Dans les textes du rapport de sûreté du palier 1300 MW de 1985 il était de 13,3 Nm³/h (correspondant à 8,2% du taux de fuite global et non de 10%) [4]. On tolère donc plus de fuites directes, or, si les filtres fonctionnent correctement ce sont ces fuites non filtrées qui vont essentiellement contaminer l'environnement.

C- L'exemple de Belleville-sur-Loire. Les épreuves d'étanchéité de l'enceinte.

Les épreuves de Belleville ont été effectuées avec de l'air sous une pression de 4,2 bar relatifs [4]. Lors de la construction le taux de fuite en air est de 1,3% par jour pour Belleville 2 testé en 1985. On effectue sur le béton des enduits de polyuréthane et la fuite baisse à 1,2%. Le «remède» est appliqué à Belleville 1, sans véritable succès puisque le taux de fuite s'élève à 1,88 % lors du test de décembre 1986! Mais on connecte quand même le réacteur n°1 de Belleville au réseau en octobre 1987 bien que l'enceinte de confinement ne respecte pas le 1%/jour... car il a été considéré que le décret d'autorisation de création était respecté : l'air étant plus pénalisant que le mélange air+vapeur les calculs ont montré que le critère 1,5%/jour en air+vapeur était respecté! Et donc le démarrage a eu lieu, après demande de l'autorité de sûreté d'améliorer le système de filtration interenceintes (il y aura 4 filtres avec pièges à iode au lieu de 2). Lors des essais de 1989 sur Belleville 1 effectués 18 mois après le démarrage, le taux de fuite résultant de la mise sous pression pour simuler des conditions accidentelles s'est notablement accru, passant à 2.05%.

Sur ces entrefaites les épreuves décennales 1997/1998 sur les réacteurs 1300 MW Flamanville 1 et Cattenom 3 dont le taux de fuite était au démarrage bien inférieur à 1% révèlent 10 ans plus tard des taux de fuite supérieurs au critère de 1% (1,4 et 1,9%) par dégradation très importante et inattendue du béton dans la zone proche de la traversée d'enceinte servant à l'accès du matériel.

En 1998 la DSIN (direction de la sûreté des installations nucléaires) s'oppose cette fois au redémarrage des réacteurs de Belleville estimant que le taux légal de fuite potentielle en cas d'accident est dépassé et en réfère aux autorités de tutelle [8].

Le démarrage sera autorisé par Jospin. Après mise en demeure de l'autorité de sûreté nucléaire en septembre 1998 EDF devait effectuer en 1999 et 2000 des réparations de l'enceinte interne de béton par revêtement de résines époxy sur les deux réacteurs de Belleville, réparations plus importantes que sur Cattenom 3 et Flamanville 1.

Le réacteur 1 de Civaux -le palier N4, joyau du parc-(qui a inauguré les fissures du circuit RRA de refroidissement à l'arrêt) a fait mieux que Flamanville : 2,7% en 2001 soit 7 fois plus que le taux mesuré 8 ans auparavant ! En transposant en air+vapeur le taux de fuite dépassait 1,5% par jour. Là aussi on a enduit quelques 2000 m² pour respecter le décret de création.

Il est clair que l'exigence de qualité à la construction des ouvrages en béton laisse à désirer... (Et apparemment le béton pose des problèmes aux EPR tant en Finlande qu'à Flamanville où l'autorité de sûreté nucléaire avait arrêté le chantier pour cause de mauvais ferraillage du béton).

Lors de la réunion de la CLI de Belleville (sept. 1998) [3] concernant l'étanchéité des enceintes de confinement il n'a été question que des problèmes du béton à l'origine des fuites collectées et filtrées dans l'espace inter-enceintes et qui sont rejetées par la cheminée. Il n'a pas été question des fuites directes dues aux traversées. Or, en cas d'accident les fuites *filtrées* ne seraient pas les plus importantes d'un point de vue radiologique en regard des *fuites directes*.

On estime en effet que l'efficacité des filtres avec piège à iodes est supérieure à 1000 pour les iodes gazeux moléculaires (I₂), correspondant à une division par 1000 de la quantité d'iodes rejetés [99,9% des iodes sont retenus par filtration], supérieure à 100 pour les iodes organiques (ICH₃). L'efficacité des filtres à poussières est supérieure à 1000 (iodes particulaires) [4]. Il en résulte que si, en volume, les fuites directes représentent 10% des fuites totales et les fuites filtrées 90%, il n'en est pas de même en terme d'impact radiologique car les «fuites directes» sont rejetées sans piégeage directement dans l'environnement, en particulier sans piégeage des iodes.

L'ASN considérait en 1998 [3] que l'impact radiologique de ces fuites directes serait plus de 100 fois supérieur à celui des rejets filtrés. A cette date on nous assurait [5] qu'aucun réacteur 1300 MW n'avait montré un taux de fuite direct atteignant la norme de 16 Nm³/h (qui était fixé en 1985 à 13 Nm³/h), que l'exposition radiologique serait très faible et qu'en plus une partie de ces fuites passerait dans les bâtiments voisins qui sont maintenus en dépression et dont les rejets sont filtrés. (Mais cela suppose que, eux, soient étanches et que leurs filtres soient corrects! Incident à Cattenom 4 le 7 avril 2009: non-respect du débit d'air à la cheminée du bâtiment auxiliaire pendant 9 heures, avec 2 sur 3 des ventilateurs d'extraction arrêtés). En 2004 à Golfech 2 le taux de fuite directe a été estimé à 15,3±5,7 Nm³ lors des tests de la première visite décennale : c'était un joint du système de ventilation qui fuyait et qui a été réparé [9].

Un bref sondage du site internet ASN concernant les avis d'incidents significatifs 2007-2008 relatifs au « Non-respect du maintien de l'intégrité de la troisième barrière » montre qu'ils ne sont pas rares avec des problèmes sur les vannes d'isolement. « Non-respect » lors des opérations de déchargement-rechargement de combustible et de maintenance comme à Cattenom 4 à cause d'une traversée de câble, Belleville 1 avec une vanne restée ouverte. Ils sont de niveau 1 sur l'échelle INES, considérés comme n'ayant aucune conséquence réelle sur l'intégrité.

D'autres sur des <u>réacteurs en fonctionnement</u> comme

à Paluel. L'avis d'incident titre « Risque de perte de confinement en cas d'accident » : en février 2008 on découvre une vanne qui aurait dû être ouverte pendant le fonctionnement et est restée fermée durant plus de 5 mois (!) « En termes de sûreté, cette situation remettait en cause le bon confinement du bâtiment réacteur lors d'un accident libérant des substances radioactives dans l'enceinte » (le réacteur n'a pas été précisé. Incident niveau 1). A Paluel 2 décembre 2008 un mauvais réglage de vanne participant à l'étanchéité. Par ailleurs, octobre 2008 sur Paluel 4 une inversion de montage d'une pompe sur le circuit d'injection de sécurité RIS « susceptible de mettre en cause son fonctionnement ». Sur Paluel 3 en octobre 2007 une mauvaise configuration de vanne remettant en cause la disponibilité du système de mise en dépression de l'espace entre enceintes du réacteur etc. Tous ces incidents sont de niveau 1, ils sont considérés comme indépendants les uns des autres alors que, malchance, ils pourraient être simultanés et survenir sur le même réacteur, avec une pompe du circuit de secours non opérationnelle, un confinement d'enceinte dégradé et l'espace entre enceintes non dépressurisé... Mais ce n'est pas la philosophie de l'échelle INES qui est une échelle de communication, pas une échelle de sûreté. C'est bien démontré dans l'incident de niveau 1 de Penly 2 où pendant 2 jours (12 juin 2007) les pompes du circuit d'injection de sécurité ont été indisponibles : « en cas d'incident nécessitant la mise en oeuvre de l'injection de sécurité le bon fonctionnement de cette dernière n'aurait pas été garanti (...) Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle puisque le circuit d'injection de sécurité n'a pas été sollicité pendant la période d'indisponibilité ». N'est-ce pas formidable du point de vue de la sûreté ? [c'est moi qui souligne].

D- Les prochains test d'étanchéité des enceintes de confinement.

La <u>deuxième visite décennale de Belleville 1</u> est pour bientôt. Il est important de connaître les résultats des tests d'étanchéité suite aux réparations effectuées en 1998/1999 d'autant plus qu'un avis d'incident significatif a été déclaré par EDF le 23 juin 2000 concernant le système qui doit assurer la mise en dépression de l'espace inter-enceintes et collecter les fuites de l'enceinte interne en cas d'accident. Nous avons vu précédemment qu'au démarrage en 1987 il avait fallu doubler les filtres et pièges à iode. Or leur efficacité a été mise en cause en 1999 par l'autorité de sûreté nucléaire car la modification apportée en 1987 par EDF a été insuffisante. En 2000, 13 ans après (!) une demande est faite à EDF de mise en conformité du système...

Soulignons la prudence témoignée par l'IPSN en 1998 concernant les coefficients de transposition entre air et air+vapeur selon les types de défauts « La détermination des coefficients de réduction correspondants relève encore largement du domaine de la recherche ; des essais sont en cours à ce sujet sur une maquette spécifique réalisée par EDF sur le site de Civaux et l'IPSN contribue à ces essais » [3]. Dix ans plus tard des études sont toujours en cours pour comprendre les phénomènes [7]. N'est-il pas étonnant de lire dans un

rapport officiel de 2003 [10] que des fissures du béton autour du sas d'accès du matériel [comme celles de Flamanville 1] ont été constatées aussi sur Cattenom 1 et 2, Flamanville 2, Saint-Alban 1 et 2, qu'en conséquence un programme de revêtement partiel par matériaux composites a été mis en oeuvre dans cette zone de béton voisine du sas d'accès du matériel « en prévoyant une extension des zones concernées, de manière à qualifier les enceintes à l'échéance d'au moins 40 années » [c'est moi qui souligne]... alors que ce même rapport indique qu'il reste à comprendre en détail les défauts d'étanchéité de la paroi interne et qu'il est nécessaire d'étudier la tenue dans le temps des revêtements de réparation!

Questions: Lors du décret d'autorisation de création le combustible était enrichi à 3,1%. Avec la gestion GEMMES le taux d'enrichissement est passé à 4% et devrait passer à 4,5% avec GALICE. Les taux de combustion augmentent. Il en résulte quelle augmentation d'activité des rejets pour tous ces réacteurs en cas d'accident par perte de refroidissement du circuit primaire? A quelle pression d'air seront effectués les tests d'étanchéité de l'enceinte de confinement des 1300 MW? Qu'en est-il du pic de pression calculé? Quelle température sur la paroi? Comment réagiraient les systèmes qui assurent l'isolement des traversées? La paroi résisterait-elle à la traction exercée par la masse air+vapeur? Qu'en est-il des réacteurs Civaux et Chooz et leur gestion ALCADE?

J'insiste sur le fait, qu'au dire même des spécialistes, on connaît mal le comportement du béton soumis à un mélange air+vapeur dans les conditions d'un APRP, en fonction de trois paramètres conjugués : mécanique, hydrique et thermique. Que la modélisation et les calculs les plus pointus ne peuvent que difficilement rendre compte de la réalité propre à chaque béton d'enceinte de réacteur.

Et si l'enceinte interne de l'EPR est prévue avec un doublage par une peau en acier n'est-ce pas parce que la double enceinte des 1300 et 1450 MW n'est pas satisfaisante du point de vue sûreté?

(Je me suis bornée aux 1300 et 1450 MW mais les 900 MW ne sont pas plus sympathiques. On l'a bien vu l'été dernier avec l'incident du Tricastin quand deux assemblages de combustible sont restés suspendus au-dessus du coeur du réacteur 2).

L'ESCALADE DE LA TOUR.

Les auteurs de l'article, Jean-Michel Bezat et Isabelle Mandraud ne tirent aucune conclusion concernant cette escalade de tour de centrale. Or elle prouve la facilité avec laquelle on peut pénétrer sur un site nucléaire. La première occupation d'une tour a eu lieu il y a près de 20 ans à Golfech. Ce n'était pas Greenpeace mais 5 militants antinucléaires de VSDNG, Vivre Sans le Danger Nucléaire de Golfech. Ces manifestants non-violents essayaient, par leur action, de susciter l'intérêt des médias, d'obtenir un débat national, la tenue de débats citoyens sur le nucléaire.

On ne peut ignorer que depuis le 11 septembre 2001 des mesures ont été prises pour protéger les sites nucléaires d'actes de terrorisme. La photo de

2007 démontre, comme 20 ans auparavant, la vulnérabilité des centrales nucléaires. Rien ne peut garantir que des actes de sabotage ne puissent être commis par des individus ou des groupes malveillants extérieurs alors que les centrales nucléaires sont des installations dangereuses qui peuvent mettre en danger la santé des populations.

Lors des procès intentés par EDF on comprend bien pourquoi cet argument n'a jamais été abordé par la défense des militants inculpés, car, évidemment, la conclusion logique serait que les vigiles chargés de la surveillance sont incompétents ou pas assez nombreux ou mal équipés ou que le directeur de la centrale n'a pas considéré la sûreté de l'installation comme importante et a confié sa protection à des organismes privés incompétents mais bon marché et qu'il devrait être démis de ses fonctions pour faute professionnelle. Mais cela reviendrait à demander de renforcer la surveillance... Une telle démarche est difficile à formuler. elle est incompatible avec des idéaux de liberté, elle impliquerait d'exiger un renforcement de l'application des lois actuelles déjà trop liberticides à mon gré avec un processus qui s'accélère contre les libertés. Je trouve déjà bien inquiétant d'avoir désormais une carte d'identité infalsifiable, que se multiplient vidéo-surveillance, puces électroniques, fichier Edvige et autres systèmes qui nous contrôlent à notre insu et parasitent notre vie, que se déroulent gardes à vue, arrestations arbitraires, écoutes téléphoniques etc. et qu'en plus qu'EDF espionne les militants.

Ce sera encore pire si un accident survient. Les centrales nucléaires impliquent, qu'on le veuille ou non, une militarisation de la société civile comme le montrent les deux décrets de 2003 [11], et c'est, entre autres, une des raisons pour lesquelles je suis antinucléaire

AUTRES QUESTIONS,

par rapport aux actions antinucléaires de Greenpeace. L'article indique que Greenpeace dénonce la fabrication du combustible MOX (mélange de plutonium et d'uranium), critique les conditions d'exploitation des mines d'uranium par AREVA au Niger et c'est très bien. Il est regrettable que le problème des adolescents Touaregs employés au Niger par COGEMA à Arlit que nous avons soulevé en 1987 n'ait pas eu d'écho à cette époque [12].

Cependant, dans ces actions il y a une grosse lacune qui reflète une contradiction. Pour fabriquer du combustible nucléaire il faut enrichir l'uranium. Actuellement l'enrichissement est effectué à Pierrelatte sur le site nucléaire du Tricastin à l'usine Eurodif (Georges Besse I) qui enrichit l'uranium par une méthode très énergétivore, la diffusion gazeuse, nécessitant à elle seule trois réacteurs 900 MW de la centrale de Tricastin. AREVA construit à Pierrelatte, dans une indifférence quasi générale, l'usine Georges Besse II d'enrichissement par centrifugation, beaucoup moins gourmande en électricité, qui doit, à terme, remplacer Georges Besse I et dont le premier module doit être mis en route cette année. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de la part de Greenpeace une campagne de mobilisation contre la nouvelle usine, alors que l'enrichisse-

ment de l'uranium est un maillon indispensable du nucléaire ? N'est-il pas contradictoire de s'élever contre l'extraction d'uranium au Niger et de ne rien faire contre son enrichissement? Est-ce parce que, avec cette usine, le nucléaire utilisera moins d'électricité par autoconsommation ? En somme s'agit-il de prévoir pour le futur un nucléaire durable ? Je pouvais supposer que Greenpeace-France déploierait, contre l'usine d'enrichissement Georges Besse II, pour le moins autant d'imagination que celle déployée contre le charbon dans une sorte de de jeu de rôles avec des figurants, sur la Place de la Bastille à Paris en clôture d'une manifestation qui se voulait antinucléaire. Alors, Greenpeace plus anti-charbon qu'antinucléaire? (Je précise que je n'aime pas le charbon, mais les centrales à charbon n'ont jamais entraîné l'évacuation d'une région avec une zone interdite pour longtemps).

UNE DERNIERE QUESTION GÉNÉRALE,

pour laquelle je n'ai seulement qu'une conviction. Estce par des opérations spectaculaires qu'on peut espérer convaincre la population des dangers du nucléaire? Est-ce en s'enfonçant encore plus dans la société du spectacle dénoncée par Guy Debord et qui escamote les problèmes fondamentaux qui se posent à la société? Comment renverser le processus de nucléarisation qui est un processus de mort, de toute cette course folle technologique qui fait de nous des robots décervelés, et non des personnes plus humaines dans un monde vivable?

Bella Belbéoch, avril-mai 2009.

Références et notes:

- [1] CODIRPA, comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'une situation d'urgence radiologique. Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine, n°116, mai-juin 2008.
- [2] Les décrets d'autorisation de création des 1300 MW stipulent que « (...) L'enceinte interne sera en particulier conçue pour supporter, sans perte d'intégrité, les sollicitations résultant d'un accident consistant en la rupture circonférentielle complète et soudaine d'une tuyauterie du circuit primaire avec séparation totale des extrémités. Dans les conditions de cet accident le taux de fuite maximal de l'enceinte doit être inférieur à 1,5 p. 100 par jour de la masse de gaz contenue dans l'enceinte (...) ».
- [3] IPSN. Dossier de presse, septembre 1998. Enceintes de confinement des centrales françaises de 1300 MW. Cas des tranches 1 et 2 de Belleville-sur-Loire.
- DRIRE-centre/Autorité de sûreté nucléaire. Réunion de la CLI. Les enceintes des réacteurs 1300 MW et 1450 MW, septembre 1998.
- [4] Centrales nucléaires du palier 1300 MW. Rapport de sûreté relatif à toutes les tranches du palier. Édition publique (1985).
- <u>Tome I;</u> II-4.2.8 : -Le pic de pression calculé est 4,4 bar absolus (par rapport au vide). L'enceinte est dimensionnée pour supporter une pression de 4,8 bar absolus. A Belleville les essais ont été effectués sous pression 4,2 bar relatifs ce qui donne une marge de 0,4 bar par rapport au dimensionnement, et 0,8 bar par rapport au pic APRP calculé. [La pression atmosphérique est de 1 bar absolu par rapport au zéro (le vide). Une pression relative est définie par rapport à la pression atmosphérique (p absolue=p relative +1)].
- -Les taux de fuite sont indiqués en I-4.2.12. Le taux de fuite total est 162 Nm³/h, en accord avec les 160 Nm³ indiqués par D. Quéniart. Les fuites directes représentent 8,2% du total, 13,3 Nm³/h.

Tome II; III-4.4.4 Efficacité des filtres

- [5] D. Quéniart, IPSN, Gazette Nucléaire 163-164, janvier 1998, p.7-8.
- [6] Le coefficient de transposition air/(air+vapeur) est mal connu et énoncé avec beaucoup de réserves en 1998 étant donné la complexité du problème [3]. D'après l'ASN il varierait entre 2 et 4 pour les parties courantes de l'enceinte et les micro-fissures, est pris égal à 1 pour les fissures traversantes, et inférieur à 1 pour les fuites à l'endroit des traversées.
- [7] Par exemple une thèse en cours à l'IRSN (Institut de radioprotection et sûreté nucléaire) depuis octobre 2007, Corentin Aubertin «Évolution de la perméabilité du béton sous sollicitations d'accident grave : effets du chargement mécanique, de la saturation et de la nature du fluide percolant».
- Ou encore, Nanthilde Reviron, «Étude du fluage des bétons en traction. Application aux enceintes de confinement des centrales nucléaires à eau sous pression». (Si le fluage en compression a été considérablement étudié « ce n'est pas le cas de la traction qui est bien moins connu (...) le transfert de gaz sous ce type de sollicitation est également méconnu »). Thèse soutenue le 9 mars 2009.
- [8] En juillet 1998, après un arrêt programmé pour rechargement en combustible, la DSIN, direction de la sûreté des installations nucléaires, s'en remet pour le redémarrage aux autorités de tutelle ministérielles, industrie et environnement, en estimant que le taux légal de fuite potentiel (en cas d'accident) est dépassé à Belleville, Berry républicain, 20/10/1998, sous le titre «Échéances : en 1999, on colmate...». Bras de fer Dominique Voynet/Christian Perret et arbitrage Lionel Jospin. L'autorisation est accordée avec mise en demeure d'EDF de réaliser des travaux de réparations avant fin 1999.
- [9] Visite décennale de Golfech 2. La Gazette Nucléaire 219/220, février 2005, p.13.
- [10] Christian Bataille et Claude Birraux, Rapport n°832 à l'Assemblée nationale, 13 mai 2003, Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques, « Durée de vie des centrales nucléaires et les nouveaux types de réac-

teurs », p.34, p.72.

[11] Le décret sur la protection du secret de la défense nationale (JO, 9 août 2003), celui sur la création du CICNR, comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques qui décrète la main mise de la défense nationale dans la gestion des accidents nucléaires civils (décret présidentiel n°2003-865 du 8 septembre 2003) *Lettre d'information du comité Stop Nogent-sur-Seine*, 99/100, août-décembre 2003.

[12] Nous avons, sans succès, essayé en 1987 d'intéresser Médecins du Monde au problème des adolescents Touareg employés dans les mines d'uranium COGEMA d'Arlit. Voir «Un scandale nommé COGEMA» Lettre d'information du comité Stop Nogent-sur-Seine, n°95, nov-déc. 2002.

Faisons grincer les dents

Les « Coristes » ont fait école

Dans le Canard Enchaîné du 6 mai 2009 à propos des « grands Paris stupides » on apprend qu'un des architectes consultés par l'État pour le Grand Paris, le Cabinet Lion, propose « d'intensifier la construction dans les zones inondables ». Mais principe de précaution oblige, il propose « une préparation de la population à une vie en zone inondable ». Bien sûr ce n'est pas explicitement une préparation de vie en zone inondée mais cela revient au même. Les risques naturels ou industriels sont une gêne pour le développement de notre société. Donc il faut préparer la population à vivre dans la perspective de leur survenue mais aussi à vivre après leur survenue [1]. C'est le « retour d'expérience de Tchernobyl » que CORE, Coopération pour la Réhabilitation -des conditions de vie dans les territoires contaminés- a mis en place [2] afin que les habitants de zones contaminées du Bélarus soient formés pour « faire avec ». Le programme CORE, initié par la société Mutadis, a mobilisé un paquet d'organismes et d'associations comme l'ACRO, Médecins du Monde, Patrimoine sans frontières, le LASAR (laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque de l'université de Caen) et bien d'autres pour convaincre les habitants des zones contaminées qui ont des problèmes de santé que ce n'est pas dû à la contamination de leur terre et de la nourriture mais à leur stress radiophobique. Bien sûr ces associations « caritatives » ne font pas ça pour rien. CORE a monopolisé le fric de l'Union européenne et en fait profiter ses « concubins »[3]. Finalement CORE est à la pointe du développement de notre société qui ne doit pas prendre en compte les risques que ce développement génère.

Pour les zones inondables, ne pas les utiliser pour construire est une gêne pour les industries du bâtiment. Mais on attend que ce Lion consulté pour le Grand Paris mobilise des associations pour former les futurs inondés à ne pas s'inquiéter.

Une dernière remarque. Cette information sur la construction dans les zones inondables publiée par le *Canard Enchaîné* n'a quasiment pas eu d'impact dans la presse dite d'information. Est-ce un hasard?

R. B., mai 2009.

Voir les articles parus dans la Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine

http://www.dissident-media.org/stop_nogent

[1] n°101-102,février-mai 2004

En page 7, La concertation autour des sites industriels, R. Belbéoch.

[2] *ibid*. En pages 8-10, Des structures écrans au service du nucléaire, Extrait du Bulletin de la CRIIRAD, Trait d'Union n°22, 1er semestre 2002

n°103, juin-juillet 2004

En pages 5-6, Sociologues, psychologues, anthropologues etc. à la pointe du progrès de la modernité, R. Belbéoch.

n°104, août-novembre 2004

En pages 5-6, Les « CORISTES » au Bélarus, R. Belbéoch.

[3] n°103 juin-juillet 2004

En page 4, Les scientifiques et les risques de la modernité, R. Belbéoch.

L'expression « concubinage social » a été proposée par Ulrich Beck dans son livre *La société du risque*, rédigé en 1985, publié en Allemagne en 1986, traduit et publié en français en 2001, Ed. Aubier.

Faisons grincer les dents

Une solution pour sortir rapidement de la crise : une catastrophe nucléaire

La solution pour sortir de la crise nous a été fournie le 16 janvier 2000 dans un article de Claude Alphandéry (président du comité national d'insertion) dans Libération : « D'un mal faire naître un bien, réparer, prévenir les désastres c'est aussi créer des emplois pour les exclus ». Si la prévention des désastres est bénéfique pour créer des emplois, la gestion des désastres, elle, est bien plus efficace. Alphandéry le précise : « En étant rapidement présentes sur tous les fronts dévastés, les structures d'insertion tirent également de leur capacité de mobiliser, d'organiser, de qualifier une main d'oeuvre qui se situe dans la précarité, dans la fragilité, aux franges de l'emploi ». Il poursuit : « Les effets favorables de la reprise économique n'entament que faiblement le chômage structurel et laissent en marge les demandeurs d'emplois les plus démunis ».

Concernant les désastres possibles le nucléaire est certainement l'activité la plus efficace et à une échelle géographique bien plus développée que les autres activités. Leur gestion demande l'intervention rapide de beaucoup de travailleurs peu, voire non qualifiés, ceux qu'à Tchernobyl on a appelés les liquidateurs (*Libération* préfère le terme de réparateurs!)

Toujours dans Libération (6 janvier 2000) on voit encore un autre avantage aux catastrophes nucléaires. C'est Gabriel Cohn-Bendit qui le propose sous le titre « Vacances vertes » : « Pourquoi ne pas imaginer un service civil, garçons et filles, géré par le ministère de l'environnement [une gestion par la gendarmerie serait mieux adaptée!] où l'on formerait les jeunes à intervenir dans les situations telles que tremblements de terre, inondations, feux de forêts, accidents nucléaires (...) ». Accidents nucléaires, une solution pour régler le problème de la délinquance et de l'emploi chez les jeunes. Comment se fait-il que Sarko n'y ait pas pensé ? GCB est certainement encore disponible pour le conseiller!

R. B. mai 2009.

Brève:

Mme Lauvergeon, l'ancienne sherpa de Mitterrand, la patronne d'AREVA, a-t-elle une notion précise de l'énergie ?

Concernant les investissements français partout où il y a de l'uranium, le journal d' « information » Le Monde titre, en date du 3 avril, « Areva est peu touché par la crise » dans une interview d'Anne Lauvergeon par le journaliste « expert » du Monde sur les problèmes de l'énergie nucléaire, Jean-Michel Bezat. A la guestion posée par J. M. Bezat « Le prix du pétrole ne rend-il pas le nucléaire moins compétitif », A. L. répond « L'uranium ne représente que 5% du prix du kW/heure ». Ainsi pour cette experte en énergie nucléaire, l'énergie se mesure en kW/heure. Curieuse unité qui ne correspond à aucune grandeur physique. L'énergie se mesure en joules avec une unité plus pratique, le kilowattheure kWh. Où est l'erreur ? S'agit-il d'une connerie de A. L. ou d'une erreur du spécialiste nucléaire du Monde, J.M.B. ? Quelqu'un a-t-il relu l'article ? Certainement, car dans Le Monde du 4 avril, (le lendemain de la publication de l'interview) il y a

quelque chose dans la rubrique « Rectificatifs et Précisions ». « Une réponse a été modifiée par erreur dans l'entretien accordé par Anne Lauvergeon (Le Monde du 3 avril), la présidente du groupe nucléaire Areva a déclaré « Nous pouvons céder des actifs non stratégiques » et pas « Nous pouvons céder des actifs stratégiques ». Ainsi l'article a été relu soigneusement car on signale une erreur. Mais pas question des kilowatts/heure! Qui a relu ? Certainement pas les experts du Monde. Alors, A. L. ? Elle a d'autres choses à faire, traîner ses savates avec le Sarko. J'en conclus que les « nègres » de A. L. n'ont aucune idée du concept d'énergie. Si les « communicants » d'Areva (des vases communicants) ont été choisis pour leur incompétence concernant les problèmes d'énergie, on est en droit de se poser le problème de la compétence des chefs qui les ont sélectionnés. Et de la cheftaine suprême bien

R.B.

Brève:

Du bon usage du "kilowatt par heure" (kW/h)

Cette grandeur assez mystérieuse est souvent utilisée à la fois par les partisans et les opposants à l'électronucléaire. Elle pourrait mesurer l'augmentation de la puissance d'une installation avec le temps : 100 kW/h signifierait qu'un réacteur fonctionnant à une puissance de 500 mégawatts verrait sa puissance passer en 1 heure de 500 000 kW à 500 100 kW et en 2 heures à 500 200 kW. Il s'agirait de la mesure d'une montée en puissance. Mais le kW/h est une unité mal appropriée pour représenter une montée en puissance, une « excursion nucléaire » d'après le vocabulaire officiel, une explosion nucléaire pour utiliser un langage réaliste. Le mégawatt par milliseconde ou par microseconde est plus réaliste pour décrire Tchernobyl. D'après Freud une

erreur de langage, un lapsus, a toujours un sens caché représentant quelque chose que l'on désire cacher dans l'inconscient. Pour les pronucléaires le kW/h pourrait signifier qu'ils ne nient pas les montées en puissance mais qu'elles n'ont guère de danger. Pour les antinucléaires qui utilisent cette unité il s'agirait de prendre en compte l'excursion nucléaire, mais le danger n'est pas énorme et il n'est donc pas nécessaire de tenir compte d'une explosion nucléaire possible dans les réacteurs pour exiger la sortie du nucléaire immédiate et sans conditions et donc une décision rapide d'une sortie différée est parfaitement raisonnable.

R.B.

Décès de notre ami Henri Pezerat, un ami de Stop Nogent

Henri Pezerat a impulsé la lutte anti-amiante du collectif intersyndical sécurité démarrée en 1974 sur le campus de Jussieu (Paris). Au cours de cette lutte il a rencontré des travailleurs de l'amiante et cela a bouleversé son parcours professionnel. De chimiste cristallographe il est devenu toxicologue, faisant, par ses connaissances scientifiques, la synthèse entre propriétés chimiques et toxicité des matériaux, alors que généralement dans les cours que dispensent les grandes écoles d'ingénieurs françaises on apprend les toutes dernières nouveautés sur les propriétés physico-chimiques des produits chimiques mais jamais leur toxicité, de même que ne sont jamais abordés les dangers des phénomènes physiques comme ceux des rayons X.

Henri a été sensibilisé à la condition ouvrière par son passé de militant. Ce n'est pas facile de dire aux travailleurs que les conditions de travail détériorent leur santé et les tue prématurément alors qu'ils ont besoin de leur gagne-pain. Exceptés quelques syndicalistes, les syndicats sont presque toujours une entrave à ce type de dénonciation. Pourtant Henri Pezerat a réussi à gagner la confiance des ouvrières de l'usine Amisol et de tant d'autres travailleurs.

Avec les ouvrières et ouvriers en activité ou retraités des usines de province (Clermont-Ferrand, Condésur-Noireau etc.) avec les veufs et les veuves de travailleurs, c'est comme un militant, pas comme un scientifique arrogant, qu'il a utilisé ses connaissances et le résultat de ses recherches scientifiques pour faire reconnaître les dangers des fibres d'amiante, les maladies professionnelles responsables des invalidités et des décès, pour démontrer les carences de l'État et de ses administrations censées protéger la santé des travailleurs et du public, pour mettre en évidence l'impunité dont jouissent les industriels. Il s'est toujours placé du côté des victimes pour défendre leurs droits en exigeant que les employeurs et industriels soient considérés comme responsables et soient traduits en tribunal pénal.

Tant de luttes car l'amiante a été utilisée partout et sans précautions, dans toutes les branches industrielles, les centrales thermiques, les chantiers navals. Mais il n'y a pas que l'amiante. De partout des appels à l'aide, les laissés pour compte de Metaleurop Nord, avec son plomb, son zinc. Chaque lutte a révélé un scandale et ce n'est pas un hasard si les victimes de la chimie lui ont rendu hommage. Mais il s'est intéressé aussi aux plaintes des habitants des friches industrielles comme celle de Kodak à Vincennes, des pollutions de l'environnement par métaux lourds de Metaleurop avec le saturnisme d'enfants des localités voisines de l'usine de Noyelles-Godault.

Ses premiers outils de travail en tant que cristallographe ont été des appareils de rayons X et il s'est intéressé aux effets des rayonnements ionisants notamment ceux subis par des vétérans des essais nucléaires, des travailleurs du nucléaire.

Dernièrement il était sollicité par des travailleurs de France Télécom qui ont découvert l'existence de produits radioactifs (radium 226 entre autres) dans des centaines de milliers de parasurtenseurs stockés dans des cartons...

Co-fondateur en 1995 de la branche française Ban Asbestos* qui a mis en lumières les problèmes liés au désamiantage du porte-avions Clémenceau, il a été à la base de la création en 1996 d'ANDEVA, association nationale de défense des victimes de l'amiante. Membre du conseil d'administration ainsi que sa compagne Annie Thébaud-Mony, tous deux ont préféré retourner à la base rejoindre des associations locales plus coriaces pour impliquer la responsabilité des industriels en les faisant comparaître au pénal car ce sont eux qui devraient indemniser les victimes et leurs ayant droits.

« une perte immense, une peine immense... ». Nous ressentons douloureusement ces mots écrits par Ban asbestos-France. Ma rencontre avec Henri date de 1954. Nous travaillions dans des laboratoires de rayons X différents, Henri, aux Services chimiques de l'État, moi au CNAM (conservatoire national des arts et métiers). Bien que me connaissant depuis peu il m'a donné une partie de sa documentation personnelle dont il pensait qu'elle pouvait être utile à mes propres recherches. Un chercheur désintéressé, voilà qui est bien surprenant dans le milieu scientifique...

Lors de ses obsèques, les témoignages émouvants, les hommages pour honorer ses multiples combats ont montré l'étendue de ses connaissances scientifiques et combien il était proche de ceux qui avaient recours à lui. Les jours suivants il y a eu des articles de journaux, des communiqués de plusieurs associations et on a pu se rendre compte de l'ampleur de l'aide qu'il a apportée aux uns et aux autres, de l'importance des luttes qu'il a menées.

L'amiante, un cas d'école... Il y a des choses qu'il ne faut pas occulter. Il a fallu combien d'années pour que l'amiante soit interdite en France ? 22 ans de luttes pour y arriver, l'interdiction date de 1997 alors que c'est en mai 1975 que les résultats des prélèvements d'air effectués en 1974 sur le campus de Jussieu ont alerté Henri et le Collectif intersyndical sur la sécurité du personnel. Invité sur le campus c'est le 25 octobre 1975 que le Pr. Sélikoff du Mont Sinaï Hospital de New York démontrait dans sa conférence la nocivité de l'amiante non seulement pour les travailleurs mais aussi pour leur famille à cause des fibres qu'ils ramènent sur eux. Journée « faculté morte » à Jussieu le 17 mai 1977 organisée par le Collectif intersyndical anti-amiante. Juin 1977, premier mort imputé à l'amiante d'un technicien de Jussieu.

Pourtant pas de grands articles de fond traitant de l'amiante dans les journaux et il a fallu bien du temps à l'INSERM pour s'apercevoir, seulement en 1996, que l'amiante représentait un problème de santé publique majeur. Comme d'habitude l'académie de médecine a minimisé le risque avec le soutien du professeur Pierre Pellerin, -surtout, nier le danger pour le public. (Oui, c'est bien du même qu'il s'agit, l'ex-directeur du SCPRI).

On n'est jamais sûr que le lobby de l'amiante n'est pas en train de magouiller pour que l'interdiction de certaines fibres soit levée. Le décès de Henri aurait dû interpeller des acteurs de l'époque qui se sont tus sur les dangers de l'amiante, ou pire, se sont rendu complices de ce déni de danger propagé par les industries de l'amiante. Le Monde du 12 novembre 1975 a été épinglé dans une motion du collectif intersyndical de Jussieu distribuée en tract « regrettant la parution d'un article reprenant pour l'essentiel les thèses de la chambre patronale de l'amiante ». Le Monde récidivait le 8 janvier 1977 avec des extraits d'un communiqué de la Chambre syndicale de l'amiante et du syndicat de l'amiante-ciment citant d'une façon erronée le Pr. Sélikoff, l'obligeant à publier le 22 février un rectificatif, une lettre du Pr Sélikoff dans la rubrique « Correspondance » sous le titre « les dangers de l'amiante ». C'est vrai Le Monde s'est rattrapé depuis dans un article (J. P. Besset) du 31 mai 1995, mais 20 ans ont été perdus qui auraient pu permettre de sauver des vies.

Avec ses convictions Henri a pu passer parfois pour quelqu'un de « raide » car il n'aimait pas les compromis et c'est, entre autres, ce qui nous rapprochait. Qu'aurait-il pensé de l'hommage que lui a rendu la Gazette Nucléaire, en le qualifiant de membre du GSIEN ? Alors que, comme nous et pour les mêmes raisons, il n'était plus adhérent (à moins qu'on soit adhérent sans le savoir, sans payer de cotisation ce qui augmenterait singulièrement le nombre des membres du GSIEN). Trop de compromissions avec les institutions de la part de la présidente qui fait partie de plusieurs organismes officiels ont entraîné le GSIEN dans la voie de gestion du nucléaire, certes, critiquant parfois, mais servant de caution car depuis quelques années c'est fou ce que les experts officiels de tous les pays ont besoin des « parties prenantes » (stakeholders), besoin d'institutionnaliser les opposants pour les rendre inoffensifs afin de faire avaler aux peuples leur politique.

Henri Pezerat est décédé le lundi 16 février quasiment au moment où lors de la réunion du comité Stop Nogent on décidait de le recontacter au sujet des centaines de milliers de parasurtenseurs de France Télécom, ces petits engins en verre qui renferment du radium 226.

Bella et Roger Belbéoch.

* http://www.ban-asbestos-france.com

Brève:

Revue de presse

« Presse », la première définition du Petit Robert est « dispositif, mécanisme, destiné à exercer une pression sur un solide pour le comprimer et y laisser une impression ». Ce terme est à rapprocher de celui « d'informer » qui, d'après le Petit Robert est « donner une forme, une structure, une signification » (voir plus haut). Ces différentes définitions de la presse qui informe sont tout à fait conformes à ce que nous avons dans notre société. Hélas les associations qui se disent « dissidentes » ne rêvent que d'avoir quelques lignes dans ces « presses » ou quelques secondes dans les émissions de formatage. Si elles arrivent à cela le résultat sera encore bien plus nul que si les « presses » les avaient ignorées. Passer dans les « presses » c'est se « laisser former ». Bien sûr les « presseurs », (les informateurs) ne sont pas tous très performants et on peut trouver dans leurs écrits des informations assez intéressantes. Les mensonges, quand ils viennent de différentes sources non coordonnées sont des sources d'information. Encore faut-il les lire attentivement.

Brève:

Comment réduire facilement les risques d'une façon peu coûteuse

C'est le sociologue Denis Duclos, directeur de recherche au CNRS qui a trouvé la solution. Dans *Risque et Sciences sociales* il écrit :

« L'expérience du risque est inséparable, pour un sujet humain [bien sûr pour un animal ce n'est pas vrai, R. B.] de celle de la peur. Il s'agit alors d'affronter l'objet de sa peur. Le problème réside dans le fait que la peur, comme l'angoisse, sont le plus souvent des états intransitifs, sans objet. Le passage à l'acte d'affronter une peur peut avoir pour effet de supprimer la peur et par conséquent d'anéantir le risque lui-même ». C'est ce que les sociologues ont bien compris et ils se dévouent pour supprimer les risques en tranquillisant les gens. Ils n'ont pas encore proposé de remplacer les pastilles d'iode, en cas de désastre nucléaire, par des stupéfiants.

Brève:

Le vocabulaire des nucléocrates

Le vocabulaire de la nucléocratie évite certains mots qui peuvent déclencher des réactions dans la population. Ainsi des experts à leur service ont préconisé certains mots. Par exemple:

- « confinement » en cas de catastrophe devient « mise à l'abri ».
- « l'explosion nucléaire d'un réacteur » devient une « excursion nucléaire ».
- « les containers de déchets » deviennent des « colis ». Ce n'est pas génial car un colis il faut l'envoyer à auelau'un.
- « les dépotoirs nucléaires » (des sites où l'on balance les déchets nucléaires sans se soucier des règlements législatifs) deviennent des « déposantes ». C'était à Saint-Aubin. Mais nos experts n'ont pas pensé à intervenir auprès de l'Académie française pour introduire dans le dictionnaire ce nouveau concept.
- « les effets biologiques d'un accident nucléaire » deviennent des « détriments ».
- Le « démantèlement » d'une installation nucléaire » devient une « déconstruction ».
- « Les événements nucléaires importants » finissent rapidement en « retour d'expérience ».
- Les aliments ne sont pas « irradiés » mais simplement « ionisés ». Pour l'instant les irradiés par la catastrophe de Tchernobyl ne sont pas classés comme « ionisés ».

Brève:

Quelques définitions pour comprendre notre société

Le Petit Robert est bien utile pour comprendre ce qui se cache derrière certains mots. Démocratie, du grec « dêmokratia de dêmos, peuple et kratos, force, puissance ». C'est une doctrine politique d'après laquelle la société la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens ; une organisation politique dans laquelle les citoyens exercent leur souveraineté. Informer ce mot vient du latin « informare » qui signifie « façonner, former ». De nos jours on pourrait utiliser le mot « formater ». Responsable, du latin « responsus », participe passé de « respondere », qui doit accepter et subir les conséguences de ses actes, en répondre. Un des sens est, qui doit (de par la loi) réparer les conséguences des dommages qu'il a causés. Quand on est civilement responsable on doit subir le châtiment prévu par la loi.

Enchaînons ces trois concepts. Dans une démocratie, et nous sommes en démocratie, le peuple exerce sa souveraineté. Il est donc pleinement responsable et il est normal qu'il subisse les conséquences des dommages qui peuvent lui arriver. C'est bien comme ça que les « responsables » qui décident, conçoivent la gestion « démocratique » des catastrophes majeures ! Les décideurs sont élus d'une façon démocratique, sans contraintes, par des citoyens bien « informés ». La boucle se referme d'une facon parfaitement rationnelle.

R.B.

La lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine - Directeur de publication : Roger Belbéoch - Dépot légal : à parution Abonnement: 8 Euros /an - Adhésion: 8 Euros /an - Maquette: Stop Nogent - Imprimerie: Reprocopie. Courrier: Comité Stop Nogent-sur-Seine - c/o Jean-Luc Pasquinet, 94 avenue Pierre Brossolette, 94170 Le Perreux http://www.dissident-media.org/stop_nogent E-mail:infonucleaire@altern.org Tel: 01 41 93 65 52 Représentant légal Roger Belbéoch

Secrétaire : Roger Bordes - Trésorier : Jean-Luc Pasquinet

Bulletin d'adhésion et d'abonnement		
Nom:	Prénom :	
Adresse:		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Télécopie :	
Portable :	e-mail :	
	ar an don : tre d'information du Comité Stop-Nogent-sur-Seine (1 ants et les RMIstes adhérents du comité)	



